



Communauté de Communes Du Pays du Neubourg
Service Public d'Assainissement Non Collectif
4 bis Chemin Saint Célerin
27110 LE NEUBOURG
Tél : 02.32.34.88.43 / 02.32.34.04.41

Dossier : 20222610414
Technicien : BEAUDOIN Desiree
Avis de passage :
Visite le : 09/05/2022
Edition du : 09/05/2022

CONTROLE DE FONCTIONNEMENT PERIODIQUE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. INFORMATIONS GENERALES

Coordonnées de la propriété

Adresse terrain : 4 RUE DE LA MARE à FOUQUEVILLE
Parcelle et parcelles associées : ZH 0414

Coordonnées du propriétaire

DOMAINES GPP - M. DE Saint Riquier
22 RUE DE L'AMIRAL COURBET
80026 AMIENS CEDEX 1

Coordonnées de l'occupant

SUCCES.NEIRYNCK Lucette
4 RUE DE LA MARE
27370 FOUQUEVILLE

Personne présente : M. Ripoche Damien
Services Immobiliers des Notaires
27250 LA COUTURES BOUSSEY
06.98.87.47.48

2. CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION

Nature du local: Maison

| | | | |
|---------------------------------|-----------------------|--------------------------------|---|
| Type de résidence : | Résidence secondaire. | Nombre de chambres : | 5 |
| Maison inoccupée depuis 15 ans. | | Nombre de pièces principales : | 6 |
| | | Nombre d'habitant : | 0 |
| Année d'achèvement : | 1800 | | |
| Année de réalisation de l'ANC : | ? | | |

3. CARACTERISTIQUE DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT

Superficie de la parcelle (m²) : 1893
Nature de la surface disponible : Jardin
Pente du terrain :

Alimentation en eau potable : Publique
Sur le terrain

Captage d'eau : Non
Pour conso. humaine ? : Non
Autre usage :
Distance / ANC (m) :

Existe-t-il un exutoire superficiel sur la parcelle : Oui
Si oui, type d'exutoire : Puits

4. COMPOSITION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT

Présence d'un ouvrage de prétraitement : Non

Présence d'un ouvrage de traitement : Non

Respect des distances réglementaire, le traitement est-il positionné à au moins

- 5 m de l'habitation : **Trait. abs.** *Si non, distance /au dispositif (m) :*
- 3 m de tout arbre : **Trait. abs.** *Si non, distance /au dispositif (m) :*
- 3 m des limites de propriété : **Trait. abs.** *Si non, distance /au dispositif (m) :*
- 35 m d'un forage pour la consommation humaine : **Trait. abs.** *Si non, distance /au dispositif (m) :*

Aménagement du dispositif

Recouvrement par revêtement étanche : Trait. abs.

Circulation ou stationnement de véhicule : Trait. abs.

Observations : Une partie des eaux pluviales est évacuée vers la voirie et une partie est infiltrée sur le terrain.

5. LA COLLECTE DES EAUX USEES

Eaux ménagères et eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? : Non
Eaux vannes et eaux pluviales sont-elles collectées séparément ? : Non
Existe-t-il des regards de collecte : Non
Regard accessible : *Si oui, présent il des signes d'altération :*
L'écoulement se fait-il correctement ? Stagnation d'eaux dans le regard ?
Dépôt de matière en fond de regard ? Présence d'odeur ?

6. LE PRETRAITEMENT

Eaux Vannes (EV) et Eaux Ménagères (EM) prétraitées séparément : Non

Le prétraitement est-il accessible ? :

Observations : Absence de système prétraitement pour l'ensemble des eaux usées de la maison.
Les tests d'écoulement n'ont pas pu être réalisés, le jour de la visite (Pas d'eau, ni d'électricité), maison inoccupée depuis 15 ans.

a. Ventilation

Existe-t-il une ventilation primaire, en amont de la fosse ? : Non
Existe-t-il une ventilation secondaire, en aval de la fosse ? : Non
Positionnement de la ventilation :
Etat de la ventilation :

b. Vidange - entretien

Fréquence d'entretien :
Date de la dernière vidange :
Document justificatif : Non
Nom du vidangeur : Non précisé
Vidangeur agréé :
Destination des boues :

Observations : Fréquence et destination des vidanges inconnues.

7. LE TRAITEMENT

Absence : Oui

Eaux non traitées :

Bon fonctionnement des ouvrages ? :

Le dimensionnement du traitement est-il connu ? :

Non concerné car pas de traitement.

Non

Caractéristiques du système de traitement :

Observations :

Absence de système de traitement.

a. Regard de répartition

| | |
|--|-----|
| <ul style="list-style-type: none">- Existe-t-il un regard de répartition ? <i>Si oui, le regard est-il accessible ?</i>- Stagnation d'eaux dans le regard ? (vérif. possible par mise en eaux du regard)- Bonne répartition des effluents ?- Dépôt de matière en fond de regard ?- Présence d'odeurs ? | Non |
|--|-----|

b. Regard de bouclage

| | |
|---|-----|
| <ul style="list-style-type: none">- Existe-t-il un (ou plusieurs) regard(s) ?- Nombre pour le bouclage :- Le regard est-il accessible ?- Stagnation d'eaux dans le regard ?- Dépôt de matière en fond de regard ?- Présence d'odeurs ? | Non |
|---|-----|

c. Regard de collecte

| | |
|-----------------------------|--|
| - Nombre pour la collecte : | |
|-----------------------------|--|

8. AUTRES DISPOSITIFS

Dispositif(s) :

Si présence, description du ou des dispositifs :

Pas d'autres systèmes

9. RELEVAGE

| | Prétraitement | Traitement | Exutoire |
|--|---------------|------------|----------|
| Relevage vers : | | | |
| Bon fonctionnement : Pas de relevage à contrôler | | | |

10. REJET

| Rejet d'effluents | Infiltration (Rejet en sous-sol) | Milieu superficiel |
|------------------------|----------------------------------|--------------------|
| Effluents traités : | Pas de rejet | Pas de rejet |
| Effluents prétraités : | Pas de rejet | Pas de rejet |
| Effluents bruts : | Pas de rejet | Pas de rejet |

Exutoire : Etat de l'exutoire :

*Si puits d'infiltration, dérogation préfectorale ou une étude hydrogéologique ?
Si rejet hors parcelle, autorisation du propriétaire ?*

Observations :

11. COMMENTAIRES GENERAUX SUR L'ENSEMBLE DE LA FILIERE

Est-ce que l'aménagement du terrain gêne le fonctionnement de la filière ? : Non

Si oui, pourquoi ? :

Dysfonctionnement observé : Oui

Si oui, lesquels ?

Absence d'installation.

Absence de système prétraitement pour l'ensemble des eaux usées de la maison.

Problèmes à résoudre :

Les tests d'écoulement n'ont pas pu être réalisés, le jour de la visite (Pas d'eau, ni d'électricité), maison inoccupée depuis 15 ans.

Absence de système de traitement.

Fréquence et destination des vidanges inconnues.

Salubrité

Mauvaises odeurs : Non

Insalubrité pour les occupants du bâtiment : Non

Insalubrité pour le voisinage : Non

Nuisances et pollutions constatées : Non

Satisfaction de l'utilisateur

Intéressé par un service de réhabilitation : Non

Usager satisfait de son installation : Oui

Remarques de l'utilisateur :

12. EVALUATION DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

| Problèmes constatés sur l'installation | Zone à enjeux sanitaire ou environnementaux | | |
|---|--|--|--|
| | <input checked="" type="checkbox"/> : Non | <input type="checkbox"/> : Enjeux sanitaires | <input type="checkbox"/> : Enjeux environnementaux |
| <input checked="" type="checkbox"/> Absence d'installation | Absence d'installation Non-respect de l'article L.1331-1-1- du code de la santé publique ➤ <ul style="list-style-type: none"> Mise en demeure de réaliser une installation conforme Travaux à réaliser dans les meilleurs délais | | |
| <input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution | Installation non-conforme >Danger pour la santé des personnes Article 4 cas a) <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente | | |
| <input type="checkbox"/> Installation incomplète <input type="checkbox"/> Installation significativement sous-dimensionnée <input type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs | Installation non-conforme Article 4 – cas c) <ul style="list-style-type: none"> Travaux dans un délai de 1 an si vente | Installation non-conforme >Danger pour la santé des personnes Article 4 – cas a) <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente | Installation non-conforme >Risque environnemental avéré Article 4 – cas b) <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans Travaux dans un délai de 1 an si vente |
| <input type="checkbox"/> Installation pouvant présenter des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs | Installation dont le fonctionnement est satisfaisant | | |

13. CONCLUSION



Installation dont le fonctionnement est satisfaisant,



Installation non conforme à la réglementation : Travaux dans un délai de 1 an en cas de vente de l'habitation, l'installation ne fait pas l'objet d'obligation de travaux s'il n'y a pas eu de vente.



Installation non conforme à la réglementation : Travaux dans un délai de 4 ans,



Danger pour la santé des personnes.



Risque environnemental avéré.



Absence d'installation : la mise en conformité de l'installation doit se faire dans les plus brefs délais.

Liste des travaux ou recommandations à effectuer sur l'installation :

- Mettre en place un dispositif d'assainissement complet et conforme à la réglementation en vigueur, l'installation devra être adaptée à la capacité d'accueil de l'habitation ainsi qu'à la nature du sol en place.

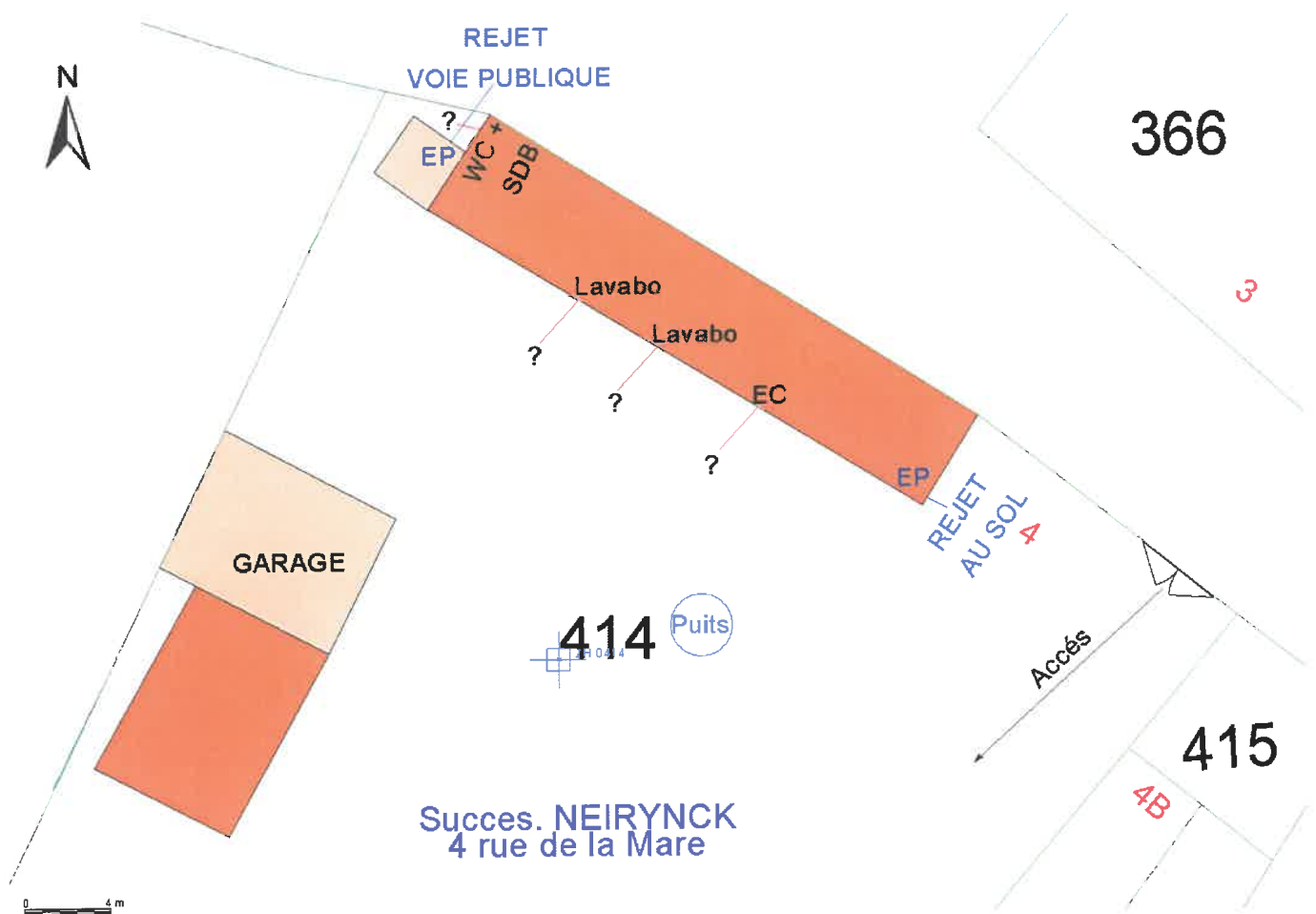
Ce diagnostic a été réalisé conformément à l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle des installations d'assainissement. Il est établi dans la mesure du possible suivant une liste de points à contrôler à minima selon les situations, il constitue un état des lieux de l'installation lors de la visite, selon les éléments contrôlables et informations soumises au contrôleur par le propriétaire ou son représentant. Tout dysfonctionnement ultérieur et/ou vice caché ne saurait engager la responsabilité de la collectivité.

Quelques rappels :

- Nettoyer le panier du préfiltre de la fosse au jet d'eau, après l'avoir retiré de la fosse, tous les 6 mois.
- Le bac à graisse doit être débarrassé de ses graisses tous les deux mois environ.
- L'ensemble des regards doit être vérifié régulièrement afin de s'assurer du bon écoulement des eaux. Ils doivent donc rester accessibles en permanence.
- Faire vidanger la fosse septique toutes eaux lorsque les boues atteignent 50% du volume de la fosse (tous les quatre ans environ) par une entreprise respectant le Schéma Départemental d'Élimination des Matières de vidange. C'est-à-dire que les matières évacuées doivent être acheminées dans un centre de traitement équipé à cet effet. Conserver les justificatifs de vidanges qui peuvent vous être demandés par la collectivité dans le cadre du contrôle de l'entretien.
- L'entrepreneur ou l'organisme qui réalise une vidange est tenu de remettre à l'occupant ou au propriétaire un document comportant au moins les indications suivantes :
 - Son nom ou sa raison sociale, et son adresse ;
 - L'adresse de l'immeuble où est située l'installation dont la vidange a été réalisée ;
 - Le nom de l'occupant ou du propriétaire ;
 - La date de la vidange ;
 - Les caractéristiques, la nature et la quantité des matières éliminées ;
 - Le lieu où les matières de vidange sont transportées en vue de leur élimination » (Art.16 de l'arrêté du 07 Septembre 2009 modifié).
- Les véhicules ne doivent pas circuler sur les éléments du dispositif d'assainissement.
- Ne pas planter d'arbres, arbustes à moins de 3m des dispositifs de traitement (épandages, ...)

14. SCHEMA DE LA FILIERE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Plan et localisation de l'installation :



LEGENDE

FTE + PF : Fosse toutes eaux avec préfiltre intégré
 FS : Fosse septique
 BD : Bac à graisses
 PF : Préfiltre externe
 PR : Poste de relevage
 TE : Tranchées d'épandage
 ? : Inconnu

Vh : Ventilation secondaire
 V1 : Ventilation primaire
 Té : Té de visite
 Rr : Regard de répartition
 Rb : Regard de bouclage
 R : Regard
 LL : Lave-linge

EP : Eaux pluviales
 EV : Eaux vannes (WC)
 EM : Eaux ménagères
 EC : Eaux de Cuisine
 SDB : Eaux Salle de bain
 TE : Toutes eaux
 EC : Eaux de cuisine

